



Code de Déontologie des Centres de Formation en Kinésiologie adhérent à l'UNIK

UNIK – Union Nationale et Internationale de Kinésiologie
120 Chemin de la colline 34200 Sète
Association soumise à la loi 1901

GENERALITES

Pour l'UNIK, est défini comme centre de formation en kinésiologie tout organisme officiellement déclaré qui propose des cours entrant dans la formation des kinésioles et correspondant aux critères établis par l'UNIK. Ces organismes proposent tout ou partie de la formation professionnelle en kinésiologie, ils en informent clairement les stagiaires.

Les centres de formation adhérent à l'UNIK accueillent également des personnes souhaitant faire quelques cours de kinésiologie dans un but personnel et non professionnel.

Les centres de formation en kinésiologie adhérent à l'UNIK s'engagent à respecter les valeurs de la kinésiologie et les critères de formation établis par l'UNIK.

Ils choisissent librement leurs enseignants agréés.

Ils présentent aux stagiaires les possibilités de formations menant à l'exercice de la kinésiologie.

Les tarifs des formations sont fixés avec mesure et communiqués clairement.

Le code de déontologie des centres de formation en kinésiologie de l'UNIK figure en annexe au règlement intérieur.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les centres de formation établissent un programme en kinésiologie conforme aux propositions de l'UNIK.

Ils font une distinction très claire entre la formation en kinésiologie et d'autres techniques enseignées au sein de leur centre.

Ils indiquent précisément quels sont les cours proposés au sein de l'établissement qui ne sont pas comptabilisés dans la formation des kinésioles telle qu'établie par l'UNIK.

RELATION AVEC LES ETUDIANTS

Les responsables de formation veillent à ce que l'inscription dans l'école corresponde bien aux attentes des futurs étudiants.

Ils donnent les tarifs et les conditions de règlement de la formation avant l'inscription.

Ils guident et conseillent les étudiants tout au long de leur formation.

Ils établissent, en accord avec l'étudiant, le rythme de sa formation.

Ils laissent le libre choix aux étudiants de changer d'école au cours de leur formation.

Ils laissent les étudiants libres de suivre une formation complète ou seulement quelques stages de découverte de la kinésiologie.

Ils délivrent à chaque étudiant un livret de formation puis les certificats officiels agréés ou attestations de suivi de formation correspondant aux cours suivis.

LES ENSEIGNANTS DU CENTRE DE FORMATION

Les enseignants, donnant des cours dans un centre de formation adhérant à l'UNIK, sont habilités par les concepteurs nationaux, internationaux ou leurs représentants à enseigner les cours qu'ils proposent.

Ils respectent les valeurs de la kinésiologie transmises par l'UNIK mais restent libres d'adhérer ou pas à l'UNIK à titre personnel.

Dans le cas où ils n'adhèrent pas à l'UNIK, le responsable du centre de formation, membre de l'UNIK, leur font signer le code de déontologie des enseignants et des kinésioles de l'UNIK.

Les enseignants respectent les cours des autres enseignants au sein de l'établissement. Ils s'abstiennent de toute critique ou jugement concernant les autres centres de formation.

VALIDATIONS DES COURS

Les centres de formation qui organisent les validations des formations au sein de leur établissement respectent les validations définies par l'UNIK.

Les centres de formation n'organisant pas de validation des formations au sein de leur établissement orientent leurs étudiants vers un autre centre de formation et leur donnent toutes les informations nécessaires concernant ces validations

Nom Prénom représentant (nom du centre
de formation) m'engage à respecter le
code de déontologie des centres de formations adhérant à l'UNIK.

A..... le

Signature du responsable du centre de formation précédée de la mention 'lu et approuvé' et du
tampon du centre de formation.

Ce texte a été adopté à l'unanimité des présents et représentés lors l'assemblée générale constitutive
complémentaire en date du 13 septembre 2026.